



PROCEDURE OVAL-E
QUALIFICATION - MUTATION
SAISON 2018-2019
(hors Nouvelle-Calédonie)

GESTION DES DONNEES PERSONNELLES :

- Le paragraphe concernant l'utilisation des données personnelles, **qui doit être accepté par l'affilié lors de son affiliation**, sera mis à jour pour la saison 2018-2019 afin de garantir le respect et l'engagement de la FFR pour le recueil et le traitement des données personnelles dans le cadre de la Réglementation Européenne.
- Lors des affiliations et mutations, il est rappelé aux clubs qu'**il est impératif que le formulaire d'affiliation soit transmis à l'adresse mail personnelle de l'affilié ou de son représentant légal.**
- **L'affilié ou le représentant légal est en effet le seul habilité à :**
 - prendre connaissance et accepter les conditions de recueil et de traitement des données personnelles nécessaires à son affiliation à la FFR ;
 - prendre connaissance et accepter ses engagements vis-à-vis des règlements de la FFR ;
 - confirmer pour tout nouvel affilié qu'il n'a jamais été licencié de la FFR ;
 - autoriser le traitement de ses données par l'ARJEL s'il est soumis aux interdictions de paris (compétitions professionnelles) ;
 - confirmer qu'il a personnellement pris connaissance des conditions d'assurance et choisi en connaissance de cause la demande de souscription ou de refus d'une option de couverture complémentaire.

Un suivi rigoureux d'un usage de mails redondants et des usurpations d'identité sera réalisé au cours de la campagne de ré-affiliations.

CALENDRIER :

31 mai 2018 : Interruption des qualifications 2017-2018
Toute demande transférée après cette date concernera la saison 2018-2019.

11 juin 2018 : Ouverture des affiliations et mutations 2018-2019
Fonctions opérationnelles : démission et réponse dans les 15 jours du club quitté.
Fonction suspendue (jusqu'au 11 juillet 2018) : transmission des dossiers.

9 et 10 juillet 2018 : Interruption Oval-e pour mise en place de la réforme territoriale.
Aucune connexion possible sur www.ovalez2.ffr.fr
Substitution comités/ligues.
Constitution des ligues et adjonction des clubs.
Mise en sommeil des comités.
Création du profil des Présidents de ligue et questionnaires utilisateurs.

11 juillet 2018 : Rétablissement Oval-e
Fonction opérationnelle : transmission des dossiers.
Délégation de droits du Président de ligue aux gestionnaires affiliations/mutations.
Validation des qualifications transférées.

N'hésitez pas à consulter l'actualité Oval-e, le didacticiel et la F.A.Q sur Spiral.

